

RAPPORT ANNUEL 2023

AU CŒUR DE
L'ÉCOSYSTÈME
FINANCIER
QUÉBÉCOIS



Chambre
de la sécurité
financière

UN PLUS POUR
PROTÉGER LE PUBLIC

Table des matières

2	_____	Message du président du conseil d'administration
4	_____	Message de la présidente et chef de la direction
6	_____	Plan stratégique 2021-2023 : mission accomplie!
8	_____	Faits saillants en 2023
14	_____	Communications et événements
20	_____	Développement professionnel et qualité des pratiques
26	_____	Déontologie et éthique professionnelle
30	_____	Comité de discipline
37	_____	Conseil d'administration
41	_____	Équipe de gestion
46	_____	États financiers

Mission

La Chambre de la sécurité financière (CSF) a pour mission d'assurer la protection du public en veillant à la formation continue obligatoire, à la déontologie et à la discipline de ses quelque 34 000 membres que sont les conseillers en sécurité financière, les conseillers en assurance et rentes collectives, les planificateurs financiers, les représentants en épargne collective et les représentants en plans de bourses d'études.



[Témoignages de membres](#)

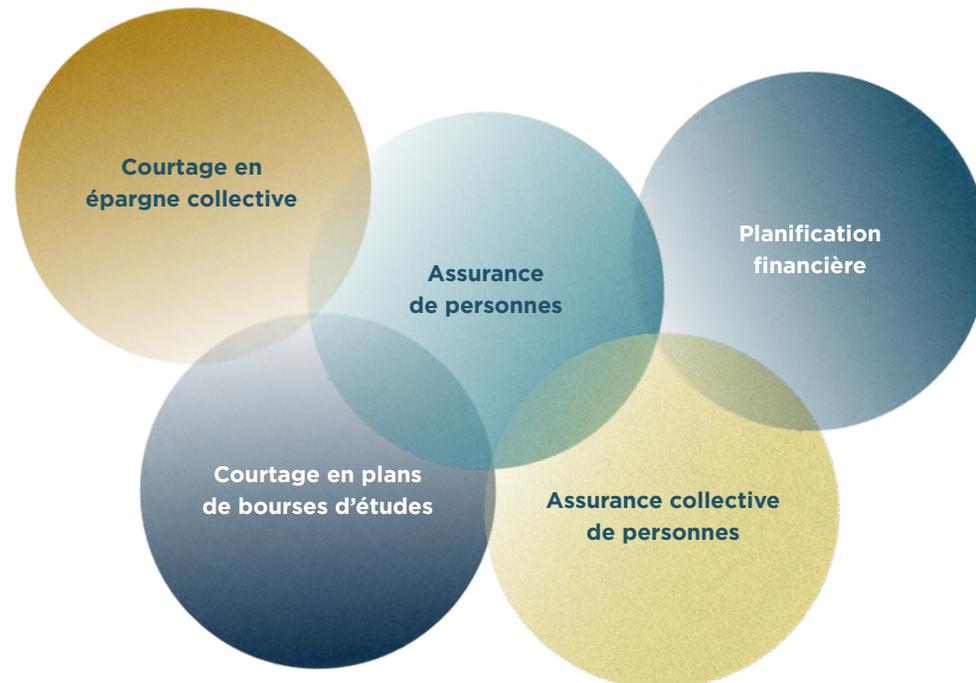
Vision

La Chambre de la sécurité financière sera un leader d'influence pleinement reconnu pour sa valeur ajoutée et ses innovations, son approche fédératrice et ses contributions au soutien de la confiance du public envers les services financiers.

Encadrement multidisciplinaire

L'encadrement multidisciplinaire des professionnels est une particularité du système québécois afin d'assurer une supervision optimale des intermédiaires exerçant dans plus d'un secteur d'activité. Ce système donne aux consommateurs l'avantage des conseils et services intégrés par des professionnels et d'être mieux protégés.

5 disciplines



Répondre ensemble aux enjeux du changement

C'est avec enthousiasme que je vous présente le rapport annuel 2023 de la Chambre de la sécurité financière, qui met en lumière l'extraordinaire proactivité de notre équipe face aux divers enjeux de notre industrie.

Collaborer de façon concertée et stratégique

D'entrée de jeu, à l'aube d'un nouveau plan stratégique, la Chambre s'est dotée d'un processus de consultation afin de recueillir l'ensemble des préoccupations de nos parties prenantes, tant à l'interne qu'à l'externe, relativement à nos services et notre mission de protection du public. Cet exercice nous aura permis de révéler les nombreux défis qui se posent dans notre environnement en constante évolution, lequel n'échappe pas aux grands enjeux que nous observons aussi dans la société : le vieillissement de la population, l'intelligence artificielle, les changements climatiques, les inégalités et tout ce qui touche à l'économie, comme le crédit et le coût de la vie.

Je remercie nos partenaires, nos membres, les membres de notre conseil et nos employés pour leur grande ouverture, leur transparence et l'importance qu'ils ont accordée à cette démarche qui s'est conclue par l'adoption d'un nouveau plan stratégique pour 2024-2026. La vision de la Chambre : être un leader d'influence pleinement reconnu pour sa valeur ajoutée et ses innovations, son approche fédératrice et ses contributions au soutien de la confiance du public envers les services financiers. Voilà qui appuie bien notre raison d'être, à savoir un public toujours mieux protégé et confiant à l'égard de l'écosystème financier.



Plus que jamais, la Chambre a consacré de nombreux efforts à la formation de ses membres pour qu'ensemble, nous puissions agir en ayant toujours l'intérêt du public au cœur de nos actions. À cet effet, l'assemblée générale annuelle 2023 aura été une formidable occasion de recueillir l'opinion de nos délégués élus afin de prendre en compte leur point de vue sur les compétences transversales qui seront nécessaires aux conseillers et conseillères du futur.

Toujours sur le plan de la formation, l'événement annuel de formation ProLab, qui a fait salle comble, démontre que nous sommes en phase avec les besoins des membres, l'événement ayant obtenu une note d'appréciation de 96 % de la part des participants.

Assurer une transition harmonieuse

Au chapitre de la gouvernance, l'exercice 2023 aura vu notre conseil s'enrichir de nouvelles expertises par un renouvellement important de ses administrateurs indépendants, dont certains avaient terminé leur mandat à la fin de l'exercice précédent. Au terme d'une démarche rigoureuse entreprise de concert avec le ministère des Finances, ce dernier a procédé en début d'année aux nominations de messieurs Eddie Leschiutta et Richard Blain, qui faisaient suite aux nominations de mesdames Suzie Prince et Nancy Chahwan en décembre 2022. Un cinquième membre devrait être accueilli en 2024, dernière étape du renouvellement des administrateurs indépendants au sein de notre conseil. Quant aux administrateurs élus, qui sont au nombre de huit, nous avons eu le plaisir d'accueillir madame Chantal Jobin en avril 2023.

Nous avons mis en place les conditions gagnantes pour assurer une transition harmonieuse en faveur de cette équipe de gouvernance renouvelée, tout en poursuivant les divers travaux qui relèvent des responsabilités du conseil. Je tiens ici à remercier messieurs George Morin, M^e Francois D. Ramsey de même que madame Sophie Vallée, qui ont grandement contribué au développement, à la consolidation et à la modernisation de la gouvernance de la Chambre au fil des neuf dernières années.

Je remercie également l'ensemble des membres du conseil pour leur appui tout au long de l'année. Je tiens à souligner leur rigueur, leur professionnalisme et leur engagement envers notre mission de protection du public.

Enfin, au nom de tous mes collègues, j'aimerais remercier chaleureusement l'équipe de la Chambre de la sécurité financière, et tout spécialement le comité de direction et sa présidente et chef de la direction, M^e Marie Elaine Farley. La qualité du travail accompli, dans un contexte particulier de changements et de réflexions, fait en sorte de concrétiser nos engagements envers le public et nos diverses parties prenantes.



Gino-Sébastien Savard, B.A., A.V.A.

Président du conseil d'administration

Rassembler et mobiliser

L'exécution réussie du plan stratégique 2021-2023 représente un accomplissement colossal, tout particulièrement en 2023, où la Chambre a pu agir et déployer des initiatives structurantes en fonction d'axes importants tels que la protection du public, la collaboration avec nos parties prenantes, la performance organisationnelle de même que le maintien des plus hauts standards de gouvernance. Je suis très fière de tout le travail accompli par et avec nos équipes durant cette année charnière.

Alors que nous sommes à l'aube de 25 années d'existence, mais plus de 100 ans si l'on considère les associations en place avant, je constate que la Chambre a atteint un degré de maturité exemplaire, qu'elle est innovante dans ses façons de faire et dans les outils qu'elle vous offre pour le développement de vos compétences et votre éthique professionnelle. La Chambre est donc une organisation qui s'implique fortement avec ses membres et les parties prenantes de l'industrie pour assurer la protection des consommateurs de produits et services financiers.

En phase avec l'industrie

Nous avons poursuivi la mise en place d'une structure organisationnelle plus souple afin d'améliorer nos pratiques, de favoriser un meilleur alignement de nos services et

d'instaurer une plus grande fluidité entre nos différents secteurs d'activité, particulièrement en ce qui a trait au développement professionnel et à la qualité de la pratique des membres. C'est ainsi que nos équipes ont joué un rôle central en matière de formation des membres, notamment en tenant des ateliers pour identifier les compétences essentielles à maîtriser dans l'avenir afin de permettre aux conseillers d'être outillés pour servir leurs clients dans un environnement en constante évolution.

En cours d'année, nous avons préparé notre prochain plan stratégique couvrant la période 2024-2026. Cet important exercice a été nourri de nos nombreux échanges avec des membres, des acteurs de l'industrie, nos employés et bien entendu des membres de notre conseil d'administration. Ce plan, qui a été adopté en décembre, sera présenté aux membres lors de la prochaine assemblée annuelle.



Pour une société plus juste et équitable

Le lancement à l'automne 2023 de la Chaire argent, inégalités et société, en partenariat avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), est le résultat d'une réflexion approfondie et d'une planification minutieuse. Les travaux de cette chaire bénéficieront aux consommateurs québécois par la collecte et l'analyse de données ainsi que le développement d'outils et de formations nourrissant le professionnalisme de nos membres.

Nous avons également consolidé nos partenariats avec des organisations renommées telles qu'Option consommateurs, EducÉpargne, l'Université de Sherbrooke et l'Université Laval. La forte implication de la Chambre au sein d'organisations qui partagent sa mission de protection du public et de développement du savoir témoigne de notre engagement à contribuer activement et concrètement aux enjeux financiers actuels et futurs des Québécoises et des Québécois.

L'évolution de nos partenariats stratégiques, notamment en matière de recherche et de littéracie financière, n'a été rendue possible qu'avec l'incroyable engouement manifesté par nos collaborateurs autour de sujets très actuels déterminés par la Chambre, et je les en remercie.

Des collaborations porteuses pour la protection du public

Nous avons constaté les bénéfiques tangibles du déploiement de l'Espace courtier/cabinet, la plateforme que nous avons mise à la disposition des responsables de la conformité et des dirigeants-responsables afin de soutenir nos membres dans leurs importantes obligations réglementaires et de formation, ainsi qu'à l'endroit du public. L'important déploiement de cette nouvelle plateforme, qui a été développée en collaboration avec les grands cabinets, courtiers et institutions financières, nous a permis d'atteindre un taux de consentement de 92 % des membres, ce qui s'est immédiatement traduit par un haut taux de conformité de ces derniers en fin de période de formation continue.

Autre pilier essentiel à la protection du public, le comité de discipline contribue à l'importante mission de la Chambre et au maintien de la confiance des consommateurs envers le secteur financier. La réponse à l'appel de candidatures lancé à l'été 2023 en vue du renouvellement de sa composition a une fois de plus démontré la foi des membres en un régime disciplinaire qui s'appuie sur l'expertise des pairs.

Par toutes ses actions, la Chambre a plus que jamais prouvé qu'elle est au cœur de l'écosystème financier québécois, et cela nous permet d'envisager l'avenir avec assurance.

Je tiens à remercier chaleureusement le président du conseil d'administration, Gino-Sébastien Savard, les membres du conseil, l'équipe de direction et le personnel de la Chambre pour leur soutien et leur engagement de tous les instants. Sans oublier l'ensemble de nos membres, dont le professionnalisme concourt à notre mission de protection du public. Grâce au dévouement de tout un chacun, la Chambre a atteint de nouveaux sommets à l'approche de son 25^e anniversaire.



M^e Marie Elaine Farley
Ad. E., IAS.A

Présidente et chef de la direction

Plan stratégique 2021-2023 : mission accomplie !

Les résultats du plan stratégique 2021-2023 de la Chambre nous ont permis des avancées importantes afin de nous positionner comme une réelle valeur ajoutée au sein de l'écosystème financier québécois.

Le conseil avait adopté quatre grandes orientations stratégiques, soit : la protection (en unissant les compétences des membres et la protection du public), l'influence (en œuvrant au cœur d'un écosystème), la performance (en devenant une organisation efficiente agile et crédible) et finalement, la rigueur dans la gouvernance. Voici les principales réalisations accomplies au cours des dernières années :

1 Protection

TRAIT D'UNION ENTRE
LA COMPÉTENCE DES MEMBRES
ET LA PROTECTION DU PUBLIC

- Développement et déploiement de l'Espace courtier/cabinet, pour une meilleure conformité de la formation continue des membres. Ce chantier majeur a permis de répondre aux besoins exprimés depuis plusieurs années par les responsables de la conformité et les dirigeants-responsables des courtiers et des cabinets, et de travailler avec eux pour une meilleure protection du public. Ce projet, développé en collaboration avec le Conseil des fonds d'investissement du Québec et des grandes institutions, a connu un grand succès qui démontre que la Chambre est aussi à l'écoute des besoins de l'industrie; c'est en collaborant tous ensemble que des solutions innovantes et durables sont mises en place.
- Collaboration accrue avec les responsables de la conformité et les dirigeants-responsables dans les processus d'enquête et disciplinaire pour mieux soutenir les conseillers, faciliter la protection du public et voir à une meilleure efficacité des responsabilités.
- Instauration d'un tout nouveau programme d'accueil des nouveaux membres.
- Institutionnalisation de l'événement de formation annuel ProLab avec un taux de satisfaction de plus de 95 %.
- Identification des compétences multidisciplinaires des conseillers du futur.
- Conception et mise en ligne du cours obligatoire ProConseil.
- Présentation de plusieurs formations gratuites réalisées en collaboration avec nos partenaires de la protection du public.
- Création d'un nouveau bulletin à l'intention des responsables du développement professionnel et des responsables de la conformité.
- Création de la Chaire argent, inégalités et société, en partenariat avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). La chaire de recherche et de formation se consacrera à l'étude des aspects sociaux de la gestion des finances personnelles au Québec et au transfert des connaissances vers les membres.

2 Influence

AU CŒUR D'UN RÉSEAU
D'INFLUENCEURS INFORMÉS
ET MOBILISÉS

- Rehaussement des partenariats stratégiques en apportant des formations pertinentes aux membres et présence active au sein de comités stratégiques.
- Multiples consultations avec l'industrie et les membres et ateliers d'échanges sur les compétences multidisciplinaires de demain et les enjeux ayant une incidence sur la mission de protection du public.
- Mise en place d'un canal de communication avec les responsables de la conformité et du développement professionnel.
- Entente avec l'OCRI sur la reconnaissance des formations de la Chambre pour les membres ayant un permis dans une autre province.
- Une entente conclue avec l'Université de Sherbrooke a notamment contribué à la recherche entourant l'intégration éthique des nouvelles capacités analytiques dans la pratique des membres ainsi que dans leur encadrement déontologique.

3 Performance

ORGANISATION AGILE,
EFFICIENTE ET
CRÉDIBLE

- Modernisation des actifs numériques et de nos infrastructures technologiques, dont l'important projet La Voix du Client permettant l'automatisation et le rehaussement de nos services.
- Profonde transformation organisationnelle avec l'embauche de nouveaux talents, la révision des rôles et responsabilités et la mise en place de nouveaux processus pour une meilleure collaboration transversale entre les équipes et une organisation prête à relever de nouvelles ambitions.
- Réingénierie du modèle opérationnel du bureau du syndic afin de réduire les délais d'enquête.
- Maintien du taux élevé de satisfaction des membres à l'endroit de la Chambre, qui se situe à 81 %, tel qu'il a été mesuré par un sondage indépendant.
- Un taux de mobilisation des employés de la Chambre qui atteint un niveau exceptionnel de 89 %.

4 Gouvernance

ORGANISATION INDÉPENDANTE
ET RESPECTÉE POUR LA RIGUEUR
DE SA GOUVERNANCE

- Implantation et suivi du cadre de gouvernance avec la révision des politiques de sécurité de l'information et de la gestion de risques et la mise en place d'une politique sur la violence familiale, conjugale ou à caractère sexuel au travail.
- Suivis et réalisation des plans d'actions à la suite des inspections de l'AMF.
- Renouvellement de la gouvernance, avec l'arrivée de cinq nouveaux administrateurs sur treize en 2023, et développement d'un programme de formation continue pour tous les administrateurs du conseil.
- Renouvellement et sélection, à l'automne 2023, de 68 membres pour servir au comité de discipline de la Chambre.

La réalisation du plan stratégique 2021-2023 a permis à la Chambre de devenir une organisation à plus forte valeur ajoutée à la fois pour ses différentes parties prenantes et le public qu'elle protège.

Des partenariats au cœur des enjeux de la société québécoise

La Chambre de la sécurité financière attache une grande importance à la collaboration et aux partenariats qu'elle développe avec des organisations partageant sa mission de protection du public et ses valeurs. Plus que jamais en 2023, la Chambre a intensifié ses efforts pour unir ses partenaires autour d'objectifs communs, stimulant ainsi la réalisation d'activités bénéfiques à la fois pour les professionnels encadrés par la CSF et le grand public.

Cette approche collaborative renforce notre capacité à relever les défis complexes de notre industrie et à identifier les enjeux au sein de notre société, propulsant ainsi notre mission de protection du public vers de nouveaux horizons.



Marie Elaine Farley
CSF

«Bénéficier de partenariats innovateurs permet à la CSF de créer des outils de soutien et de formation qui rehaussent la pratique des membres.»



Christian Corbeil
Option consommateurs

«Nos champs d'expertise, bien que différents, sont complémentaires et visent à protéger le public. Nous sommes des alliés naturels!»



Hélène Belleau
INRS
Chaire argent, inégalités et société

«En conjuguant nos compétences, nous maximisons notre impact sur l'ensemble de la société québécoise.»

**Arthur Oulaï**

Université de Sherbrooke

« Travailler en partenariat avec la Chambre offre une occasion unique d'établir des liens directs entre la recherche universitaire et la pratique. »

**Patrick Mignault**

Université de Sherbrooke

« Ma collaboration avec la CSF rapproche ma recherche des enjeux d'intérêt public. »

**Nathalie Bachand**

ÉducÉpargne

« Par nos actions concertées, tant auprès des professionnels que du grand public, nous contribuons à la santé financière des Québécoises et Québécois. »

**Gabriel J. Power**

Chaire IG Gestion de patrimoine en planification financière de l'Université Laval

« Nous sommes fiers de collaborer avec la CSF pour aider la société québécoise à mieux comprendre la planification financière. »

Ateliers sur les compétences multidisciplinaires des conseillères et conseillers de demain

Le travail de consultation, débuté à l'automne 2022, s'est poursuivi en 2023 alors que la Chambre a tenu des ateliers de travail en compagnie de ses membres et avec des responsables de la conformité, du développement professionnel et de la distribution. Le but de ces rencontres était de déterminer les compétences essentielles que les professionnels devront maîtriser pour continuer à répondre aux besoins de leurs clients. À terme, cette démarche contribuera à la stratégie de la Chambre en matière de développement professionnel et de qualité des pratiques et à préciser son offre de formation continue.



Synthèse des compétences identifiées :

- La considération sincère pour autrui et l'aisance à s'adapter à une diversité de personnes, qui permettent de soutenir une forte orientation vers les consommateurs de produits et services financiers.
- Les compétences relationnelles, comme l'écoute et la capacité de s'exprimer avec impact et influence, sont incontournables. L'entretien d'un fort réseau de contacts et la génération de nouvelles occasions d'affaires sont aussi des habiletés clés en lien avec la réalisation d'objectifs d'affaires.
- La maîtrise de nombreuses solutions complexes et la rigueur dans la réalisation du travail demeurent des exigences importantes de la profession. L'accent est ainsi mis sur la capacité d'apprendre et le souci de continuer de se développer en continu.
- La collaboration et la nécessité de travailler avec plusieurs autres professionnels ainsi que l'expertise complémentaire qui permettront de couvrir les besoins holistiques de la clientèle.





[Voir la vidéo](#)



Création de la Chaire argent, inégalités et société

La Chaire argent, inégalités et société est le fruit d'un partenariat conclu en 2023 entre la Chambre et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). La professeure et chercheuse Hélène Belleau est la titulaire de cette chaire de recherche et de formation qui vise à mieux comprendre les aspects sociaux de la gestion des finances afin de contribuer à réduire les inégalités entre les différents groupes formant la société québécoise actuelle.

Elle offrira aux conseillers en services financiers des outils et des activités de formation leur permettant de mieux cerner les enjeux de certaines clientèles et d'adapter leurs services en conséquence. De plus, elle servira à développer l'expertise en matière d'équité financière en formant de futurs chercheurs et, finalement, à recueillir des données fiables et à jour afin de sensibiliser la population aux inégalités financières.



Déploiement de l'Espace courtier/cabinet pour une meilleure conformité de la formation continue

Développé en 2022 et déployé en 2023, l'Espace courtier/cabinet est un outil intégré à la plateforme numérique sécurisée de la CSF permettant aux membres qui y consentent de partager leur dossier de formation continue avec leur équipe responsable de la conformité. Après une première période d'analyse et de rodage, l'Espace courtier/cabinet s'est solidement implanté en 2023 avec son adoption à grande échelle par les courtiers, les cabinets et les membres qui leur sont rattachés.

Grâce à cette nouvelle collaboration mise en place avec les responsables de la conformité et les dirigeants responsables, le taux de conformité des membres aux exigences de formation continue en fin de cycle est supérieur à celui obtenu à la même période en 2019.

63 cabinets et courtiers participants

Regroupant plus de

20 000 membres

La Chambre et son capital humain

La culture d'engagement accrue permet à la CSF de se rapprocher des divers publics pour mieux accompagner ses membres dans leur important rôle-conseil. Entre autres sujets liés à sa mission de protection des consommateurs de produits et services financiers, la Chambre s'est particulièrement attachée à celui des personnes en situation de vulnérabilité, une réalité de plus en plus préoccupante au Québec. La création de la Chaire argent, inégalités et société représente en ce sens un bel exemple de cet engagement à offrir aux membres des outils pour les aider à composer avec les différents enjeux socioéconomiques actuels.

Dans le même ordre d'idées, plus de la moitié des employés de la CSF ont participé en 2023 à sa première action philanthropique avec l'organisme d'entraide MultiCaf. Cette initiative est une contribution directe à la stratégie d'éveil à la diversité, à l'équité et à l'inclusion présentée aux employés dans le cadre d'une nouvelle formation obligatoire.

La réussite de notre importante transformation et les bénéfices apportés ont eu un impact significatif sur l'organisation. La mobilisation du personnel est digne de mention, ayant atteint en 2023 un taux exceptionnel de 89 %, qui se situe dans la zone d'excellence.

L'investissement en recherche

Dans l'objectif de soutenir les conseillers et conseillères qui doivent composer avec la révolution numérique en cours, la Chambre a investi dans l'avancement des connaissances en protection et mise en valeur des données ainsi que dans l'étude des meilleures pratiques d'intégration des solutions numériques en IA et autres solutions analytiques.

Les diverses collaborations permettant à la Chambre d'accomplir sa mission en s'appuyant sur la science se sont poursuivies en 2023 avec l'apport important de divers experts et chercheurs. Notre collaboration avec l'Université de Sherbrooke s'est poursuivie et a notamment contribué à faire de la recherche appliquée sur la mise en valeur des données et des capacités analytiques. Entre autres, les sujets abordés portent sur l'adoption de solutions en intelligence artificielle ainsi que sur les nouvelles réalités d'imputabilité dans la gestion des documents numériques vécues dans la pratique des conseillers.

Événement de formation ProLab CSF

La quatrième édition du grand rendez-vous annuel de formation ProLab avait pour thème « Un monde en mouvement », soulignant l'importance pour les membres de la Chambre de s'adapter rapidement et de maintenir les meilleures pratiques dans une industrie en profonde mutation. Il y a aussi été question de l'impact concret du rôle-conseil des membres de la Chambre sur leurs clients et la société ainsi que des défis en lien avec le transfert de clientèle. Plus de 400 conseillers étaient réunis au Palais des congrès de Montréal pour échanger et parfaire leurs connaissances, tant en matière de changements climatiques, d'intelligence artificielle que de leadership.

400 participants

96 %
Taux de satisfaction globale



[Voir la vidéo](#)

Animé par Isabelle Maréchal, le ProLab a réuni des conférenciers de haut calibre : Éric Salobir, président de la Human Technology Foundation, Robert Dutton, professeur associé, HEC Montréal, et Laure Waridel, Ph. D., écologiste et cofondatrice d'Équiterre.



Des actions de plus en plus nombreuses et ciblées en 2023

Les communications aux membres se sont diversifiées et accentuées en 2023, avec la refonte de toutes les publications existantes et l'ajout d'outils de communication. L'innovation était au menu, notamment avec la production d'une toute nouvelle série de balados et la création d'une infolettre spécialement conçue pour les responsables du développement professionnel des cabinets et des courtiers.

La Chambre a également multiplié les occasions de rencontrer ses membres et différentes parties prenantes pour échanger sur les enjeux de l'industrie, mieux faire connaître ses réalisations et l'importance de sa mission de protection du public.

Balado *Un bon conseil*

Le balado *Un bon conseil* propose des sujets de l'heure pour contribuer au développement des compétences des membres tout en étant une source d'information fiable et impartiale pour les consommateurs de produits et services financiers. En plus des entrevues menées par l'animatrice Élyse Marquis, chaque épisode comprend une capsule sur les obligations déontologiques des professionnels en lien avec la thématique principale.

En 2023, la CSF a conçu et diffusé une première série de quatre épisodes, en plus d'en produire quatre supplémentaires, disponibles dès le début de l'année 2024.



[Écoutez le balado](#)

UN BON CONSEIL



Chambre
de la sécurité
financière



Bulletin *Info CSF+* : anticiper les besoins des membres

Le bulletin *Info CSF+* fait partie de la nouvelle génération de publications de la CSF. L'ensemble du contenu d'*Info CSF+* est désormais disponible hebdomadairement en français et en anglais, les lecteurs ayant le loisir de choisir entre les deux langues. Le bulletin procure aux membres de

l'information à jour et pertinente pour leur pratique professionnelle et laisse une part importante à l'explication des obligations déontologiques. En 2023, l'inscription au bulletin a été ouverte à toute personne travaillant de près ou de loin avec un membre de la CSF.

73 Nombre de bulletins diffusés

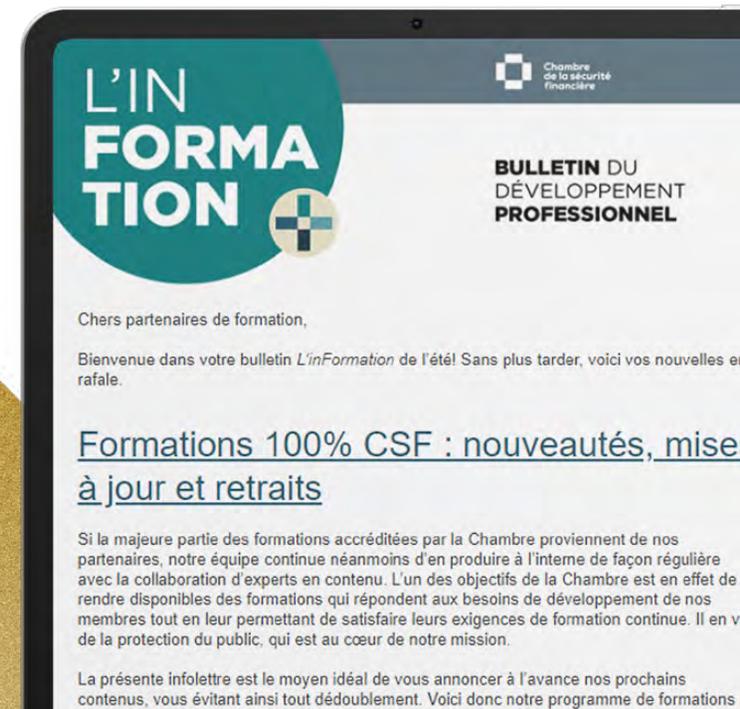
37 % Taux d'ouverture moyen du bulletin



Bulletin *L'inFormation+* : tout sur le développement professionnel

Lancé en 2023, *L'inFormation+* a été spécialement conçu pour les responsables de la formation et de la conformité au sein de l'industrie des services financiers. Il présente à chaque trimestre les actualités liées aux obligations de formation continue des membres, aux changements réglementaires touchant la reconnaissance des formations et aux nouvelles activités de formation développées par la CSF. Tout comme le bulletin *Info CSF+*, il est disponible en français et en anglais.

561 Nombre d'abonnés après 3 parutions





Revue *CSF Mag+* : à l'affût des enjeux émergents

Le *CSF Mag+* a adopté en 2023 une orientation éditoriale davantage axée sur le développement des compétences et les défis professionnels liés à la pratique, avec notamment la publication de dossiers thématiques étoffés sur les grands enjeux de l'industrie. Il a ainsi été question au printemps du phénomène des influenceurs financiers sur les réseaux sociaux, de la clientèle âgée et vulnérable dans l'édition estivale et des inégalités de revenus à la retraite dans celle de l'automne.

Élaboré par l'équipe de la Chambre, le magazine est distribué en format papier aux quelque 33 000 membres et peut être consulté en tout temps sur le site Web de la Chambre.



L'INÉGALITÉ FINANCIÈRE DES FEMMES FACE À LA RETRAITE

Une campagne intégrée sur les inégalités financières

En 2023, la Chambre a jeté les premiers jalons d'une vaste campagne de communication sur l'enjeu des inégalités financières à la retraite. Coïncidant avec le lancement de la Chaire argent, inégalités et société par la CSF et l'INRS, un premier grand dossier sur les écarts entre les revenus de retraite des hommes et des femmes a été publié dans le *CSF Mag+* de l'automne. La firme de sondage Léger a de plus été mandatée pour effectuer une étude globale sur les revenus à la retraite de l'ensemble des Québécois. Les résultats serviront à produire du matériel à l'intention des membres ainsi qu'à la diffusion d'une vaste campagne de sensibilisation grand public mobilisant nos deux partenaires, ÉducÉpargne et Option consommateurs.

Un nouveau programme d'accueil pour les nouveaux membres

C'est sous le thème Chez nous, c'est chez vous que la Chambre a accueilli en 2023 la nouvelle génération de professionnels. La rencontre virtuelle tenue sous forme d'activité de formation continue a permis à plus de 1 000 nouveaux membres de se familiariser notamment avec les instances de gouvernance de la CSF, leurs obligations de formation continue, le principe de l'autodiscipline, le rôle du syndic et le processus disciplinaire.

La Chambre a de plus développé une page entièrement consacrée aux nouveaux membres sur son site Web, créé une trousse postale et un courriel d'accueil. Le but de toutes ces initiatives est de démontrer aux membres que la CSF est là pour les soutenir dans leur pratique dès leur entrée en carrière et durant tout leur parcours professionnel, toujours dans l'optique de protéger le public.



L'équipe de la CSF :

Marie Elaine Farley
Présidente et
chef de la direction

Geneviève Fontaine
Directrice des
communications

Yves Bonneau
Conseiller senior
en intelligence
de marché

Geneviève Beauvais
Chef de la qualité
et de la conformité
des pratiques

Cristina Correa
Agente au service
de l'information et
des services aux
communautés

**CHEZ NOUS
C'EST CHEZ VOUS**

Plus de
1 000
participants

96 %
Taux de satisfaction
à l'égard de l'initiative
Chez nous, c'est chez vous



Suite de la tournée provinciale Engagés vers demain

La Tournée de la Chambre amorcée en 2022 s'est poursuivie en avril 2023 dans les villes de Saguenay et Gatineau. L'équipe de direction de la Chambre y a entendu le point de vue des membres sur les changements observés au cours des dernières années ainsi que sur les enjeux émergents au sein de la profession. Les participants ont également été consultés afin de définir quelles seront les compétences dont tous les conseillers auront besoin dans l'avenir.

Marie Elaine Farley, présidente et chef de la direction, a profité de sa présence dans ces deux villes pour accorder une dizaine d'entrevues aux journaux, radios et télévisions en région. La teneur de son message visait à rappeler au grand public en quoi consistent le rôle-conseil et les obligations déontologiques des professionnels en services financiers encadrés par la CSF. Mme Farley a d'ailleurs souligné l'importance de faire affaire avec des conseillers dûment certifiés, plutôt que de suivre les conseils d'influenceurs qui s'improvisent conseillers sur les réseaux sociaux.



268 000

lecteurs et auditeurs rejoints



Assemblée générale annuelle : un regard éclairé vers l'avenir

Le 8 juin 2023, l'assemblée générale annuelle (AGA) a réuni près de 140 membres délégués des quatre coins de la province. La rencontre a permis à la direction de la Chambre de faire le point sur la gestion rigoureuse de ses finances et sur ses principales réalisations de 2022. Les délégués ont entre autres été sollicités pour entériner les compétences multidisciplinaires du futur et identifier les trois compétences multidisciplinaires à prioriser dans les activités de formation.

En marge de l'AGA, le conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière a reconduit les mandats du président du conseil, M. Gino-Sébastien Savard, ainsi que de Mme Anne Côté et de M. Sylvain De Champlain à la vice-présidence.



Une offre de formations et d'outils centrée sur l'accompagnement et le conseil

Le développement professionnel et le rehaussement de la qualité des pratiques sont au cœur de la protection du public.

En 2023, la Chambre a renouvelé son offre de formation continue et a développé et amélioré ses outils d'aide à la pratique pour permettre à ses membres de s'acquitter de leurs importantes responsabilités en lien avec leur rôle-conseil et les enjeux de société actuels et futurs.

12 nouvelles formations

4 formations revues en profondeur

Actualisation et bonification de l'offre de formation

La formation continue contribuant sans contredit à la protection des consommateurs de produits et services financiers, la CSF s'assure d'offrir à ses membres les outils leur permettant d'être à la fine pointe de l'évolution de la profession. En 2023, la Chambre et ses collaborateurs externes ont mis à la disposition des membres des formations portant sur des sujets complètement nouveaux ou jusqu'alors moins exploités :

- Investir sous influence : comment se protéger? (Rediffusion)
- Enquête et processus disciplinaire de A à Z
- Analyse des besoins financiers en assurance collective
- La fiscalité des produits financiers – Volet 1
- Les ESG au-delà des mythes
- Les produits d'assurance maladie individuelle
- Les régimes collectifs d'assurance maladie
- Les régimes publics d'assurance maladie et médicaments
- Notions juridiques liées à l'assurance individuelle

- Processus de renouvellement en assurance collective
- Tout ce que vous devez savoir sur le CELIAPP (Rediffusion)
- ProLab 2023 : Un monde en mouvement (Rediffusion)

La CSF a également actualisé le contenu de certaines de ses formations dont le sujet est toujours d'actualité et d'intérêt pour ses membres :

- L'analyse des besoins d'assurance invalidité
- Les produits d'assurance invalidité
- Effet de levier : avantages et inconvénients et quand le recommander à votre client
- Le RVER : savoir pour mieux conseiller

La Chambre s'est également assurée de modifier tous ses contenus de formation et outils en lien avec les obligations de ses membres en matière de protection des renseignements personnels, et ce, suivant l'entrée en vigueur en septembre 2022 et 2023 et en prévision pour l'année 2024 de plusieurs articles de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (loi 25).

Création de L'Espace partenaires de formation

La Chambre a tenu en 2023 de nombreuses rencontres avec ses partenaires de formation et en comités consultatifs afin d'adapter ses processus de reconnaissance des formations et de prioriser la mise en forme d'un tout nouvel outil : L'Espace partenaires de formation.

Comme les partenaires de formation contribuent activement au développement professionnel des conseillers et conseillères en services financiers, cet espace bilingue permettra d'effectuer les demandes de reconnaissance ou de renouvellement des formations qu'ils offrent à partir d'une toute nouvelle plateforme en ligne, d'établir et de conserver des relations solides avec tous les intervenants ainsi que d'améliorer les échanges et la circulation de l'information.

Des outils constamment repensés pour mieux soutenir la qualité des pratiques

Dans sa pratique, un professionnel peut être exposé à des situations difficiles, en étant par exemple confronté à un client qui semble en situation de vulnérabilité, ou encore en se trouvant en présence d'un couple dont la dynamique financière est complexe. Consciente des enjeux auxquels font face ses membres, la CSF a produit des articles, des guides et des activités de formation dans le but d'aider ceux-ci à établir une relation de confiance avec leurs clients pour mieux les accompagner.

En 2023, la Chambre a mis en place un processus de validation et d'évolution des contenus, auquel contribuent les membres de différents comités, afin d'assurer une cohérence maximale entre ses différentes publications et formations. Ainsi, des guides comme *Quoi faire si votre client semble en situation de vulnérabilité* et *Accompagner les couples dans la gestion de leurs finances*, accessibles dans la boîte à outils d'InfoDéonto, seront régulièrement mis à jour et bonifiés, en même temps que les formations connexes. Le développement des prochaines formations et des futurs guides s'appuiera sur ces mêmes mécanismes de suivi et de contrôle.



InfoDéonto : une ressource incomparable pour soutenir la qualité des pratiques

Afin de tenir compte des modifications réglementaires ayant un impact sur les obligations déontologiques des membres, la Chambre a effectué en 2023 des mises à jour importantes de son outil d'information et de vulgarisation InfoDéonto.

Par exemple, la section *Protection des renseignements personnels* intègre désormais les nouvelles exigences imposées par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (« loi 25 ») en tenant compte des trois phases d'entrées en vigueur, soit en septembre 2022, 2023 et 2024. Cette loi augmente les exigences de protection des renseignements personnels avec lesquelles les membres de la Chambre devront composer et prévoit des pénalités substantielles en cas de contravention ou de non-conformité.

D'autre part, la révision de la section *Double emploi* reflète les nouvelles règles applicables en assurance et en planification financière qui proviennent du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*². L'outil *Autre occupation* en assurance et planification financière, disponible dans la boîte à outils d'InfoDéonto, a aussi été mis à jour.

Des modifications ont également été apportées à la *Loi sur le curateur public*³, qui place dorénavant la personne vulnérable au centre du processus de protection et vise dans chaque cas à permettre à celle-ci de conserver le plus longtemps possible l'exercice du plus grand nombre de ses droits. La section *Clientèle vieillissante* de même que l'outil *Quoi faire si votre client semble en situation de vulnérabilité* ont donc été modifiés en conséquence.



[Protection des renseignements personnels](#)



[Double emploi](#)



[Clientèle vieillissante](#)

¹ LQ 2021, c 25

² RLRQ, c. D-9.2, r. 10

³ RLRQ, c. C-81

Deux Webinaire+ gratuits sur le CELIAPP et les influenceurs financiers

Dans le cadre de son partenariat avec ÉducÉpargne, la Chambre a présenté en mars 2023 un webinaire sur le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), dont les dispositions entraient en vigueur le 1^{er} avril 2023. Animé par Sophie Lemieux, *Tout ce que vous devez savoir sur le CELIAPP* a été offert gratuitement au grand public et aux professionnels membres de la CSF.

7 782
participants



Sophie Lemieux, M. Sc.,
Gestionnaire principale,
clients institutionnels,
Fiera Capital

Mélanie Beauvais
Planificatrice financière,
Bachand Lafleur,
groupe conseil

Luc Godbout
Professeur titulaire et
chercheur principal en
finances publiques à la
Chaire en fiscalité et en
finances publiques,
Université de Sherbrooke

Caroline Marion
Gestionnaire fiduciaire,
Services fiduciaires
aux particuliers, Desjardins
Gestion de patrimoine

En collaboration avec Option consommateurs, la CSF a aussi offert en octobre 2023 le webinaire gratuit *Investir sous influence : comment se protéger?* à la population et à ses membres. Animé par Fabien Major et Paola Hallé, la présentation a ouvert de nouvelles perspectives sur le phénomène grandissant des *finfluenceurs* et de la désinformation financière sur les médias sociaux.

3 055
participants



Fabien Major
Chroniqueur en finances
personnelles et planificateur
financier

Paola Hallé
Conseillère en sécurité
financière et finfluenceuse

Des formations universitaires accessibles aux membres

Toujours dans le but de protéger le public par le développement professionnel de ses membres, la CSF encourage l'acquisition de compétences de pointe en veillant à ce que les parcours universitaires leur soient accessibles. Ainsi, la Chambre décerne deux titres professionnels qui ne peuvent être obtenus que par la réussite d'une formation universitaire : assureur-vie certifié (A.V.C.) et assureur-vie agréé (A.V.A.) représentent les degrés de qualification les plus élevés en assurance de personnes.

En 2023, elle s'est d'ailleurs entendue avec la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour que le cours Droit des assurances, nécessaire à l'obtention du titre Assureur-vie agréé (A.V.A.), soit offert en exclusivité aux membres de la Chambre à la session de l'été 2023. Cette initiative a permis à une vingtaine de conseillers de parfaire leurs connaissances sur le sujet.

La désignation professionnelle de conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.) est également décernée par la CSF à la suite d'une formation universitaire permettant aux professionnels d'acquérir des connaissances de pointe dans ce domaine. De plus, certains cours de ce programme conduisent à trois attestations professionnelles, dont celle en assurance collective.

TITRES DÉCERNÉS EN 2023

Assureur-vie certifié

Marie-Josée Roy, A.V.C.
Danic Lussier, A.V.C.
Olivier L'Heureux, A.V.C.
Nathalie Berleur, A.V.C.

Assureur-vie agréé

Michel Marcotte, A.V.A.

DÉSIGNATION PROFESSIONNELLE DÉCERNÉE EN 2023

Conseiller agréé en avantages sociaux

Bénédicte Bocquet, C.A.A.S.
Johany Doucet, C.A.A.S.
Frédéric Gagné, C.A.A.S.
Joëlle Gaudet, C.A.A.S.
Karl Guay, C.A.A.S.
Luc Hamelin, C.A.A.S.
Isabelle Legault, C.A.A.S.
Marco Lessard, C.A.A.S.

Déontologie et éthique professionnelle

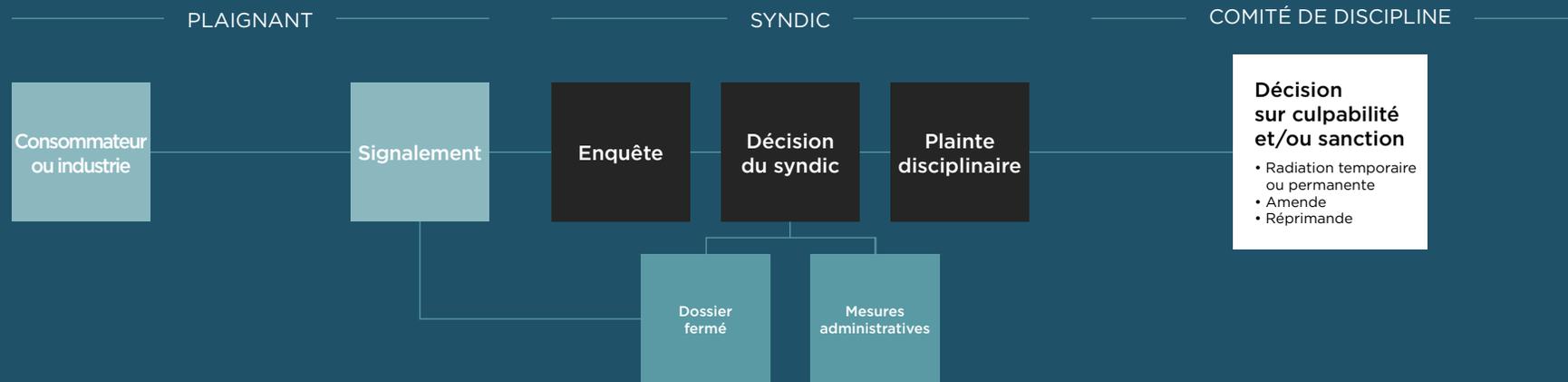
Pour mener à bien sa mission de protection du public, la CSF a, entre autres mandats, celui d'assurer la discipline et la déontologie de ses membres. Pour ce faire, elle peut compter sur la direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle au sein de laquelle travaillent le syndic et son équipe.

En fin d'année 2023, la Chambre a entrepris la recherche d'un successeur au poste de syndic de la Chambre pendant que M^e Julie Dagenais, syndique adjointe, assurait l'intérim avec rigueur et professionnalisme, faisant en sorte que l'équipe du syndic continue de fonctionner de façon exemplaire. Au cours des cinq dernières années, l'équipe en place a su apporter des améliorations importantes aux délais d'enquête. Il importe d'ailleurs de souligner le respect de la dignité des membres dont l'équipe fait preuve en privilégiant l'aspect préventif de leur rôle.

Le rôle du syndic de la CSF est d'enquêter, de façon indépendante et confidentielle, afin de vérifier si les actes professionnels posés par les membres se conforment au *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, au *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, à la *Loi sur les valeurs mobilières* ou à l'un des règlements afférents.

À la suite d'une information selon laquelle un conseiller aurait commis une faute dans sa pratique, le syndic entreprend les démarches d'enquête requises et, si la situation l'exige, dépose une plainte auprès du comité de discipline de la Chambre. Dans tous les cas, ses interventions sont motivées par la protection du public. C'est pourquoi, dans certaines situations portées à son attention, il peut imposer des mesures administratives de manière à ce que le professionnel concerné puisse éviter de reproduire une erreur. Le syndic peut également encourager un conseiller à parfaire sa formation dans un domaine en particulier, toujours dans un esprit d'amélioration des pratiques et de protection du public.

Le cheminement d'un signalement



Dossiers d'enquête

En 2023, le bureau du syndicat a reçu un total de 431 nouvelles demandes d'enquête, provenant de 123 signalements (29 %) et 308 demandes d'enquête (de consommateurs, représentants, cabinets, assureurs et courtiers) (71 %). Les signalements correspondent aux informations transmises au syndicat par différentes sources et se rapportant à de possibles manquements déontologiques des membres, sans toutefois qu'une demande d'enquête soit formulée.

Il faut souligner que le nombre de nouvelles demandes (431) a connu une légère augmentation par rapport à 2022 (381), alors que ce nombre avait diminué sensiblement

en 2021 (358). Malgré ce fait, le délai de traitement des dossiers est demeuré semblable.

Chaque demande d'enquête et chaque signalement font l'objet de vérifications préliminaires (communications avec le demandeur d'enquête, demandes de renseignements au cabinet, etc.) et d'un examen rigoureux afin de déterminer la nécessité d'entreprendre une enquête approfondie. Ainsi, après examen, le syndicat a entrepris une enquête approfondie dans 305 dossiers (71 % des nouveaux dossiers ouverts), alors que 102 dossiers (29 %) ont été fermés à cette étape préliminaire pour divers motifs. Les principaux motifs étant l'absence de fondement à l'allégation formulée (55 %), l'absence de compétence de la CSF et le

transfert du dossier à une autre compétence (18 %) ou bien le fait qu'une décision a déjà été rendue à l'égard du membre en cause (4 %). Au 31 décembre 2023, 34 demandes d'enquête étaient en analyse pour déterminer leur fermeture pour les motifs précédemment cités ou leur ouverture formelle en enquête.

Le nombre de membres de la Chambre visés par les dossiers en traitement demeure toujours très bas en comparaison du nombre total de membres, soit 321 (moins de 1 % des membres de la CSF). Il faut rappeler également que ce ne sont pas l'ensemble des membres faisant l'objet d'une enquête qui seront trouvés coupables de fautes et feront l'objet de décisions devant le comité de discipline, une instance indépendante du bureau du syndicat.

Délai de traitement des dossiers

Bien que de nouvelles façons de faire aient été instaurées et mises en place dans les dernières années, le traitement des délais demeure un défi constant afin de les maintenir le plus bas possible, tout en assurant un traitement juste, équitable et respectueux des dossiers.

Au 31 décembre 2023, il y avait 36 dossiers d'enquête en cours depuis plus de 12 mois (12 %). Le délai moyen de traitement des dossiers d'enquête était d'environ 9 mois au 31 décembre 2023.

Décisions rendues

En 2023, le syndic et les syndiques adjointes ont inscrit une décision finale dans 319 dossiers, soit 102 à l'étape de la préenquête décrite

précédemment et 217 au terme d'une enquête approfondie, effectuée par les enquêteurs du bureau du syndic.

RÉPARTITION DES DÉCISIONS

	2023	2022	2021
Dépôt d'une plainte devant le comité de discipline	23	24	35
Insuffisance de la preuve ou absence de fondement de l'allégation	88	142	173
Mesures administratives (mise en garde, formation)	92	105	119
Autres décisions (absence ou transfert de compétence, retrait de l'industrie, fermeture sur la foi d'un jugement, décès)	14	13	21
Total des décisions rendues	217	284	348
Dossiers fermés en préenquête	102	77	74
Total de dossiers fermés	319	361	422

Ainsi, dans 41 % des dossiers, les infractions alléguées n'étaient pas fondées ou les éléments de preuve recueillis ne permettaient pas d'en établir l'existence de manière convaincante, soit le fardeau de preuve qui incombe au syndic devant le comité de discipline. La décision de déposer une plainte devant le comité de discipline a été prise dans plus d'un dossier sur 10 (11 %). Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui des dernières années (15 %).

Dans 92 dossiers (42 %), bien qu'une faute déontologique ait été commise, le syndic a été d'avis qu'une mesure administrative constituait une mesure d'intervention adéquate pour protéger le public. À cet égard, il est à noter que, lors de l'analyse de la décision à prendre, le syndic doit considérer une multitude de facteurs afin de déterminer si la protection du public requiert le dépôt d'une plainte devant le comité de discipline. L'abandon de la certification par un membre après avoir commis une infraction déontologique n'est certainement pas un gage d'immunité.

Par ailleurs, dans tous les cas où le syndic décide qu'il n'y a pas lieu de déposer une plainte devant le comité de discipline, la personne ayant réclamé la tenue de l'enquête peut demander au comité de révision de l'Autorité des marchés financiers de formuler un avis sur cette décision. En 2023, 13 demandes d'avis ont été soumises à ce comité, soit sensiblement le même nombre que l'année précédente (12). Soulignons que le nombre de demandes de révision oscille entre 10 et 15 par année. Au 31 décembre 2023, le comité de révision a rendu 13 décisions en lien avec les 13 demandes présentées et a maintenu les décisions des syndics dans tous ces dossiers.

Infractions alléguées dans les plaintes disciplinaires déposées par le syndic

En 2023, le syndic a déposé 16 plaintes visant autant de membres de la CSF au comité de discipline, comparativement à 28 l'année précédente. Au total, le syndic a reproché 62 fautes déontologiques à ces membres.

RÉPARTITION DES INFRACTIONS VISÉES PAR CES PLAINTES

Infractions	2023	2022	2021	2020
Entrave au travail du syndic	2	2	5	9
Appropriation de fonds	3	4	1	2
Défaut d'agir avec probité, intégrité (divers manquements)	10	6	14	21
Conflit d'intérêts, manque de loyauté, perte d'indépendance	0	0	3	12
Défaut de procéder à une analyse des besoins, de recueillir de l'information, de bien connaître son client	14	16	8	28
Manquements relatifs aux préavis de remplacement	1	7	11	9
Fournir des renseignements incomplets, inexacts, etc.	19	5	4	5
Non-convenance du produit, remplacement injustifié	0	3	8	4
Inexécution du mandat, manque de diligence, de suivi	0	7	5	7
Faute relative à la protection des renseignements personnels	0	1	1	1
Défaut d'agir avec compétence, professionnalisme (divers manquements)	13	8	11	34
Total des chefs de plaintes déposés	62	59	71	132

Comité de discipline

Le comité de discipline est la deuxième et dernière étape du processus disciplinaire. Il s'agit d'un tribunal quasi judiciaire, indépendant de la CSF et de son syndic, qui est responsable d'entendre les plaintes déposées et d'imposer, le cas échéant, des sanctions contre les professionnels reconnus coupables d'avoir commis des fautes déontologiques. Le comité de discipline partage pleinement la mission de protection du public de la CSF de même qu'il en promeut les valeurs d'éducation, de prévention et de justice.

L'audition d'une plainte par le comité de discipline se fait par :

- le président ou la vice-présidente (nommés par le ministre des Finances) ou l'un des présidents suppléants (nommés par le président du comité de discipline); et
- deux professionnels membres de la Chambre exerçant dans la même discipline ou catégorie d'inscription et le même secteur de l'industrie que le membre en cause.

À l'issue des procédures disciplinaires amorcées devant lui, le comité de discipline doit décider si le membre visé a effectivement commis une infraction déontologique et, dans l'affirmative, prescrire les sanctions à lui imposer. Les audiences du comité de discipline sont publiques, à moins que celui-ci n'ordonne le huis clos.

Processus disciplinaire

L'audience se déroule en deux étapes. La première consiste à déterminer si le membre est coupable des infractions énoncées dans la plainte. C'est le plaignant (soit le syndic, soit le plaignant privé) qui a le fardeau de la preuve. La durée d'une audience sur la culpabilité varie selon l'envergure et la complexité du dossier.

Si le comité de discipline juge que le membre est coupable, il y aura une audience pour entendre les représentations des parties sur les sanctions devant être imposées. Il peut arriver que les deux audiences se déroulent en même temps, si le membre reconnaît sa culpabilité.

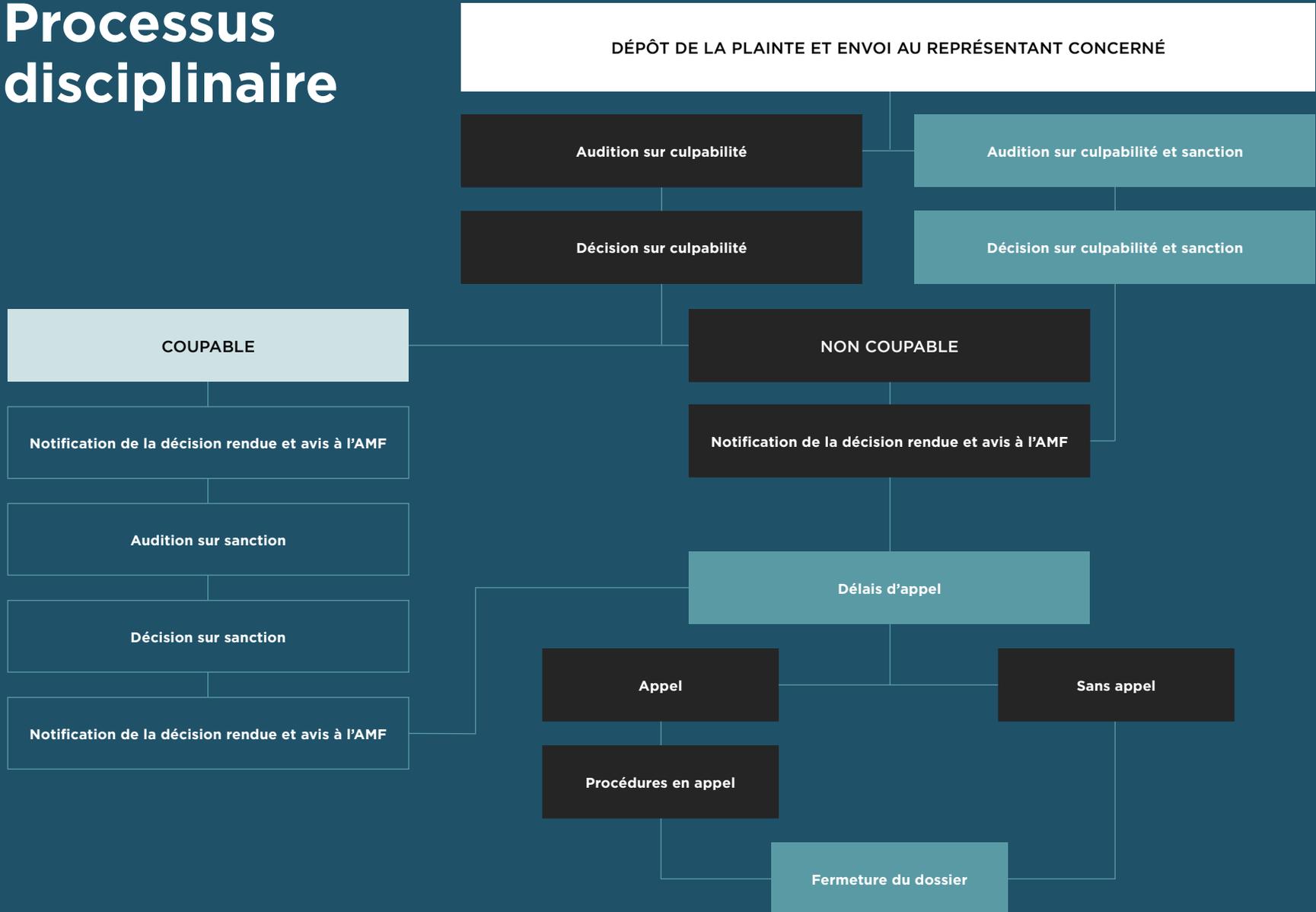
Ces décisions du comité de discipline peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour du Québec.



Digne de mention :

- Création d'une formation sur la confidentialité d'un dossier disciplinaire offerte aux membres du comité de discipline, mise en ligne en avril 2023
- Appel de candidatures pour les membres du comité de discipline, mandat 2024-2026
- Deux rencontres des présidents (sixième et septième éditions) tenues en juin et octobre 2023 ainsi qu'un atelier de perfectionnement en rédaction d'une décision dans un langage clair
- Déploiement de Microsoft Teams pour la tenue des audiences disciplinaires virtuelles

Processus disciplinaire



Sanctions pouvant être imposées par le comité de discipline

Lorsque le comité de discipline est d'avis qu'un professionnel a commis une infraction déontologique, il doit lui imposer, selon le cas, les sanctions suivantes :

- une réprimande;
- une radiation temporaire ou permanente;
- une amende variant entre 2 000 \$ et 50 000 \$ pour chaque infraction.

De plus, le comité peut recommander qu'une activité de formation soit imposée par le conseil d'administration de la Chambre. Dans les cas de radiation, il peut ordonner la publication d'un avis de la décision dans un journal diffusé dans la localité où le membre a son domicile professionnel ou dans tout lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession. Il peut aussi le condamner au paiement des déboursés, comprenant notamment les frais de notification des actes de procédure, les frais d'enregistrement des audiences ainsi que les frais d'expertise acceptée en preuve.

Décisions du comité de discipline

Les décisions du comité de discipline rendues depuis 2001 sont accessibles sur le site Web de la CSF.

Bilan de l'année 2023

Les activités du comité de discipline

Le tableau suivant présente le nombre de dossiers en traitement par le comité de discipline, y compris les dossiers en appel. En 2023, le comité de discipline a reçu 16 plaintes disciplinaires comportant au total 62 chefs d'infraction.

DOSSIERS EN TRAITEMENT

	Nombre de dossiers actifs
Au 1 ^{er} janvier 2023	37
Dossiers ouverts	16
Dossiers fermés	35
Au 31 décembre 2023	18

Les auditions

En 2023, le comité de discipline a tenu 33 journées d'audition (traitement de 26 dossiers différents), comparativement à 68 journées en 2022 (traitement de 51 dossiers différents).

Le comité de discipline a continué de privilégier le numérique en tenant toutes ses auditions en mode virtuel au cours de la dernière année.

Afin d'assurer la célérité du processus disciplinaire, le comité de discipline a mis à jour sa directive sur les règles de preuve et de pratique. Elle peut être consultée, tout comme les autres directives émises par le président, sur le site Web de la CSF.



[Voir la directive](#)

RÉPARTITION DES JOURNÉES D'AUDITION SELON LE TYPE D'AUDITION

11

Culpabilité

6

Sanction

14

Culpabilité et sanction

0

Radiation

2

Autres

Les décisions

En 2023, le comité de discipline a rendu 32 décisions (traitement de 27 dossiers).

TYPES DE DÉCISIONS RENDUES

	2023	2022
Décision sur culpabilité	5	20
Décision sur culpabilité et sanction	15	30
Décision sur sanction	8	17
Décision sur requête en radiation provisoire	0	1
Autre décision, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	4	4
Nombre de décisions	32	72

32

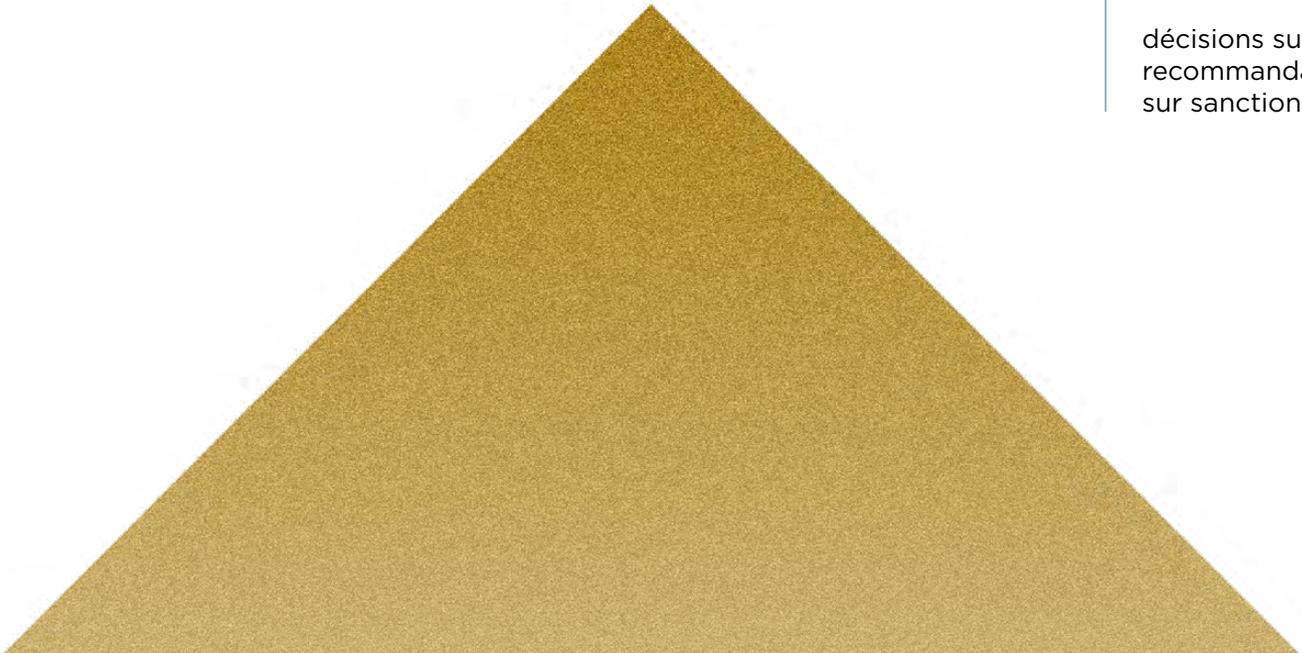
décisions

15

décisions pour lesquelles il y a un plaidoyer sur culpabilité

11

décisions suivant une recommandation commune sur sanction



Les sanctions

En 2023, 23 décisions ordonnant 45 sanctions ont été rendues.

Les principaux chefs d'infraction pour lesquels une sanction a été prononcée figurent dans le tableau ci-contre.

Les sanctions imposées par le comité de discipline ont pour objectif d'assurer la protection du public. Sans être punitives, elles doivent revêtir un caractère de dissuasion et d'exemplarité, tout en tenant compte du droit pour le représentant visé d'exercer sa profession. Pour déterminer les sanctions justes et appropriées, le comité tient compte de plusieurs facteurs objectifs et subjectifs, notamment : la gravité objective de l'infraction, le préjudice subi par les consommateurs, l'atteinte à l'intégrité et à la dignité de la profession, l'expérience et les antécédents disciplinaires du professionnel ainsi que le risque de récidive.

Des sanctions de radiation ont été imposées à 14 représentants en 2023 (comparé à 24 en 2022) : ils ont tous été radiés temporairement (24 en 2022) pour une période variant de 2 semaines à 10 ans, et aucun (1 en 2022) n'a été radié de façon permanente.

Le comité n'a recommandé aucun suivi de formations (trois recommandations en 2022) et n'a émis aucune ordonnance de remboursement, tout comme en 2022. Il a de plus imposé une interdiction d'agir à titre de superviseur pour une période donnée à un représentant (0 en 2022).

CHEFS D'INFRACTION SANCTIONNÉS PAR LE COMITÉ EN 2023

Infractions	2023'	2022'
Entrave au travail du syndic	1	5
Appropriation de fonds	5	1
Défaut d'agir avec probité, intégrité (divers manquements)	7	14
Conflit d'intérêts, manque de loyauté, perte d'indépendance	0	6
Défaut de procéder à une analyse des besoins, de recueillir de l'information, de bien connaître son client	4	11
Manquements relatifs aux préavis de remplacement	2	9
Fournir des renseignements incomplets, inexacts, etc.	3	7
Non-convenance du produit, remplacement injustifié	3	1
Inexécution du mandat, manque de diligence, de suivi	5	4
Faute relative à la protection des renseignements personnels	0	4
Défaut d'agir avec compétence, professionnalisme (divers manquements)	15	22
Total des chefs de plaintes déposés	45	84

* Nombre de sanctions imposées selon le type de faute

SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'INFRACTION

	Total en 2023	Total en 2022
Nature des sanctions imposées		
Radiation permanente	0	5
Radiation temporaire	20	34
Amende	20	32
Montant total	98 500 \$	97 250 \$
Réprimande	5	14
Total	45	84
Autre sanction imposée		
Ordonnance de remboursement	0	0
Recommandation de formation	0	3
Interdiction d'agir à titre de superviseur	1	0
Répondre au syndic	0	1

Les appels

Au cours de l'exercice, deux dossiers ont été portés en appel devant la Cour du Québec et un dossier ouvert au cours de la période précédente a été porté devant la Cour d'appel du Québec. De plus, durant cette même période, un dossier ayant fait l'objet d'un appel s'est conclu, comme l'indique le tableau suivant.

NOMBRE DE DOSSIERS EN APPEL

Au 1 ^{er} janvier 2023	4
Dossiers ouverts	2
Dossiers fermés	3
Au 31 décembre 2023	3

Remerciements

Nous remercions les membres, le président, la vice-présidente et les présidents suppléants pour leur inestimable et nécessaire apport aux travaux du comité de discipline. Un merci tout spécial à M^e Janine Kean, qui a pris sa retraite après plus de 16 ans à titre de présidente suppléante. L'engagement, le dévouement, la disponibilité et le professionnalisme de chacun ont permis de confirmer la valeur d'un régime disciplinaire fondé entre autres sur l'expertise des pairs. La précieuse collaboration des membres a permis au comité de discipline de s'acquitter efficacement et avec diligence de la tâche qui lui a été confiée par le législateur.

Membres du comité de discipline

Au 31 décembre 2023

Président

M^e Claude Mageau

Vice-présidente

M^e Chantal Donaldson

Présidents suppléants

M^e Michel A. Brisebois

M^e Marco Gaggino

Mme la bâtonnière Madeleine Lemieux, Ad. E.



Membres

Carla Badaro

Benoit Bergeron, A.V.A., Pl. Fin.

Jean-Michel Bergot

Diane Bertrand, Pl. Fin.

Marc Binette, Pl. Fin.

David Blondeau, Pl. Fin.

Éric Bolduc

André Boucher, Pl. Fin.

Robert Chamberland, A.V.A.

Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin.

Sonia Comeau

Hubert Benoit Décary

Michel Demers, A.V.A., Pl. Fin.

Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin.

Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.

John Di Nezza

Michel Dubé, Pl. Fin.

François Faucher, Pl. Fin.

Christian Fortin

Pascale Gagné

Louis-André Gagnon

Marc Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.

Marcel Gélinas

Louis Giguère, A.V.C.

Maria-Teresa Giurleo

Éric F. Gosselin, Pl. Fin.

Jean-Guy Grenier, Pl. Fin.

Mona Hanne, Pl. Fin.

Patrick Haussmann, A.V.C.

Guy Julien, A.V.C.

Ramil Julien

Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.

Audrey Lacroix

Serge Lafrenière, Pl. Fin.

Jasmin Lapointe

Louis Larochelle

Alain Legault

Marie-Josée Lindsay

Ndangbany Mabolia, Pl. Fin.

Caroline Maheu

Nicolas Maheu-Giroux

Pierre Masson, A.V.A.

Claude Ménard, A.V.A.

Pascale Nguyen

André Noreau

Johanie Patenaude

Frédéric Perman

Denis Petit, A.V.A.

Chantal Pharand

Jeannot Plamondon

Claude Poirier, A.V.A.

Stéphane Prévost, A.V.C.

Isabelle Provost, Pl. Fin.

Monique Puech

Peter Roumeliotis

Frédéric Scheidler

Claudette St-Germain

Martin St-Pierre

Bruno Therrien, Pl. Fin.

Antonio Tiberio

Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.

Philippe-Antoine Truchon-Poliard

Dominique Vaillancourt

Patrick Warda, A.V.C., Pl. Fin.

Membres du conseil d'administration

Au 31 décembre 2023

**PRÉSIDENT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



Gino-Sébastien Savard

B.A., A.V.A.
Assurance de personnes

**PREMIER
VICE-PRÉSIDENT**



Sylvain De Champlain

A.V.A., Pl. Fin.
Courtage en épargne collective
Président du comité des ressources humaines et président du comité de la vigie réglementaire et de la conformité des pratiques

**DEUXIÈME
VICE-PRÉSIDENTE**



Anne Côté*

LL. B., DSA, IAS.A
Présidente du comité de gouvernance et éthique



Daniela Altgauzen

Courtage en épargne collective



Guy Barbeau

MBA, CCP
Assurance collective de personnes



Richard Blain*

MBA, IAS.A,
Fellow CRHA



Nancy Chahwan*



Chantal Jobin

B.A.A., CPA, CGA
Courtage en plans de bourses d'études



Jean-Sébastien Jutras

Pl. Fin.
Assurance de personnes



Eddie Leschiutta*

F CPA, IAS.A



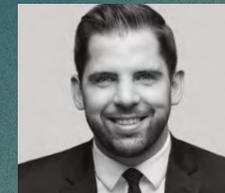
Suzie Prince*

CRHA, CPA,
MBA, ASC
Présidente du comité d'audit et finances



Alain C. Roy

A.V.C., B.B.A.
Élu lors de l'assemblée générale de la CSF



Jean-Philippe Vézina

Pl. Fin., M. Fisc.
Planification financière
Président du comité de la formation et du développement professionnel

* Administratrice ou administrateur indépendant nommé par le ministre des Finances du Québec.

Comités du conseil d'administration

Conformément à sa mission, le conseil d'administration a la responsabilité générale d'encadrer et de superviser la conduite des affaires de la Chambre, de se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficaces et transparentes, de fournir à la Chambre des plans stratégiques et des plans d'action et de veiller à ce que la conduite des affaires de la Chambre respecte les principes de déontologie et les lois applicables. Il s'assure également que l'information financière qu'elle produit est adéquate et fidèle.

En 2023, le conseil a tenu huit séances.

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil s'est appuyé sur les travaux de trois comités statutaires et de ses deux comités consultatifs. À noter que le président du conseil d'administration est invité d'office à toutes les réunions de ces comités.

Gouvernance et éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique de la Chambre s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance, aux questions et aux politiques relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil et de ses comités, au recrutement des administrateurs indépendants ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances du conseil d'administration de la Chambre.

Durant l'année 2023, le comité a tenu neuf séances de travail.

Le comité est constitué des membres suivants :



Anne Côté
Administratrice
LL. B., DSA, IAS.A
Présidente du comité

Richard Blain
Administrateur
MBA, IAS.A,
Fellow CRHA

Nancy Chahwan
Administratrice

Sylvain De Champlain
Administrateur
A.V.A., Pl. Fin.

Eddie Leschiutta
Administrateur
FCPA, IAS.A

Jean-Philippe Vézina
Administrateur
Pl. Fin., M. Fisc.

Ressources humaines

Le comité des ressources humaines de la Chambre s'intéresse notamment à l'examen et à la révision du plan des effectifs de la Chambre, à la gestion des risques liés aux ressources humaines, à la sélection, aux critères et à l'évaluation de la performance de la présidente et chef de la direction et à la planification de la relève au sein de la Chambre.

Au cours de l'année 2023, le comité a tenu six séances de travail.

Le comité est constitué des membres suivants :



Richard Blain
Administrateur
MBA, IAS.A,
Fellow CRHA

Anne Côté
Administratrice
LL. B., DSA, IAS.A

Jean-Sébastien Jutras
Administrateur
Pl. Fin.

Gino-Sébastien Savard
Administrateur
B.A., A.V.A

Sylvain De Champlain
Administrateur
A.V.A., Pl. Fin.
Président du comité

Audit et finances

Le comité d'audit et finances s'intéresse et veille principalement à l'utilisation optimale des ressources matérielles et financières de la Chambre, à l'intégrité de l'information financière, à la mise en place de contrôles internes adéquats et efficaces, à l'audit externe et à la gestion des risques pour la Chambre.

Durant l'année 2023, le comité a tenu quatre séances de travail.

Le comité est constitué des membres suivants :



Suzie Prince
Administratrice
CRHA, CPA,
MBA, ASC
Présidente du comité

Guy Barbeau
Administrateur
MBA, CCP

Chantal Jobin
Administratrice
B.A.A., CPA, CGA

Eddie Leschiutta
Administrateur
FCPA, IAS.A

Alain C. Roy
Administrateur
B.B.A., A.V.C.

Formation et développement professionnel (CFDP)

Le comité de la formation et du développement professionnel est un comité consultatif qui s'intéresse principalement aux besoins et aux tendances en matière de formation et au développement professionnel des membres de la Chambre ainsi qu'à la pertinence des formations qui sont offertes aux membres par la Chambre et par des organisations externes. Le CFDP est constitué, conformément à une résolution du conseil, d'au plus trois administrateurs et de

Le comité est constitué des membres suivants :



Jean-Philippe Vézina
Administrateur
Pl. Fin., M. Fisc.
Président du comité

Jean-Sébastien Jutras
Administrateur
Pl. Fin.

Alain C. Roy
Administrateur
B.B.A., A.V.C.

Annie Boilard
CRHA

Caroline Gagnon

Maria-Teresa Giurleo

neuf membres et professionnels issus de l'industrie, désignés par le conseil.

Au cours de l'année 2023, le comité a tenu deux séances de travail, en collaboration avec le comité de la vigie réglementaire et conformité des pratiques (CVRCP).

Nabil Hallali
Pl. Fin.

Valérie Lemieux

Helena Oliveira
A.V.C., Pl. Fin.

Nick Paleos

Natalia Sandjian
Pl. Fin.

Pascal Turcotte
Pl. Fin.

Vigie réglementaire et conformité des pratiques (CVRCP)

Le comité de la vigie réglementaire et de la conformité des pratiques est un comité consultatif qui assume principalement un rôle de veille à l'égard des tendances liées à la réglementation du secteur de la distribution de produits et services financiers ainsi qu'un rôle-conseil quant aux aspects relatifs à la déontologie et la conformité des pratiques professionnelles. Le CVRCP est constitué, conformément à une résolution du conseil, d'au plus trois administrateurs et de neuf membres et professionnels issus de l'industrie, désignés par le conseil.

Au cours de l'année 2023, le comité a tenu deux séances de travail, en collaboration avec le comité de la formation et du développement professionnel (CFDP).

Le comité est constitué des membres suivants :



Sylvain De Champlain
Administrateur
A.V.A., Pl. Fin.
Président du comité

Daniela Altgauzen
Administratrice

M^e Pascale Apold

Larry Bathurst

Marc Binette
Pl. Fin.

M^e Carine Monge
LL. L., LL. B., MBA, Pl. Fin.

M^e Yvan Morin
LL. B.

Pascale Nguyen

Asri Yves Ohin

Laurie Therrien
Pl. Fin.

Alain Vallières

Travailler en équipe porte ses fruits

La Chambre a réuni ses deux comités consultatifs en vue d'en faire un comité mixte, rassemblant ainsi des membres aux expertises complémentaires.

La première rencontre, tenue sous forme d'atelier, a eu pour objectif de définir les compétences multidisciplinaires des conseillères et des conseillers du futur. La deuxième rencontre a eu pour but de mettre à l'épreuve les outils développés par la Chambre dans l'objectif de mieux les structurer et de les rendre plus accessibles, tant pour les membres que le grand public.

Équipe de gestion

Au 31 décembre 2023



M^e Marie Elaine Farley*
Ad. E., IAS.A
Présidente et chef de la direction



Christian Faubert*
CPA, MBA
Vice-président – services corporatifs



Daniel Richard*
Vice-président – relations avec les communautés



Nancy De Bruyn*
Secrétaire de la Chambre



Manon Caron*
ASC
Conseillère principale en gouvernance



M^e Johanne Blanchard
Avocate en chef – affaires corporatives



M^e Julie Dagenais
Syndique par intérim



Luciano Facchinelli
MBA
Conseiller principal – ressources humaines



Geneviève Fontaine
Directrice – communications



Solène Garcia-Muzart
Contrôleuse financière



Abdouharim Kiello
Conseiller principal – intelligence d'affaires



Jean-Simon Labrecque
Directeur principal – développement professionnel et qualité des pratiques



M^e Amélie Lemay
Secrétaire du comité de discipline



Yoan Muzart
Directeur – relations avec les communautés

* Membre du comité de direction

Profil des membres

Au 31 décembre 2023

Nombre total
de membres
34 072

Âge moyen
45 ans

Membres selon le sexe

52,1 %

Hommes (17 738)

47,9 %

Femmes (16 334)

Membres selon l'âge

18,0 %

30 ans ou moins (6 139)

26,7 %

De 31 à 40 ans (9 081)

24,7 %

De 41 à 50 ans (8 416)

19,9 %

De 51 à 60 ans (6 788)

10,7 %

61 ans ou plus (3 648)

Membres par région et répartition selon le sexe

	HOMMES			FEMMES		Total
Abitibi-Témiscamingue	177	43,1 %		234	56,9 %	411
Bas-Saint-Laurent	267	41,8 %		372	58,2 %	639
Capitale-Nationale	1 877	55,2 %		1 526	44,8 %	3 403
Centre-du-Québec	375	42,6 %		505	57,4 %	880
Chaudière-Appalaches	884	47,2 %		990	52,8 %	1 874
Côte-Nord	58	29,0 %		142	71,0 %	200
Estrie	801	46,1 %		935	53,9 %	1 736
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	68	27,8 %		177	72,2 %	245
Lanaudière	999	48,5 %		1 061	51,5 %	2 060
Laurentides	1 155	50,7 %		1 121	49,3 %	2 276
Laval	1 121	54,7 %		928	45,3 %	2 049
Mauricie	503	51,8 %		468	48,2 %	971
Montréal	2 809	50,0 %		2 814	50,0 %	5 623
Montréal	3 826	58,6 %		2 703	41,4 %	6 529
Outaouais	532	56,4 %		411	43,6 %	943
Saguenay-Lac-Saint-Jean	422	42,9 %		561	57,1 %	983
N/D	1 864	57,4 %		1 386	42,6 %	3 250
Total	17 738	52,1 %		16 334	47,9 %	34 072

Profil des membres (suite)

Au 31 décembre 2023

Membres selon la langue

83,1 %

de francophones (28 317)

16,9 %

d'anglophones (5 755)

Disciplines et catégories d'inscription

50,3 %

Courtage en épargne collective (22 668)

7,2 %

Assurance collective de personnes (3 243)

31,5 %

Assurance de personnes (14 176)

0,6 %

Courtage en plans de bourses d'études (292)

10,3 %

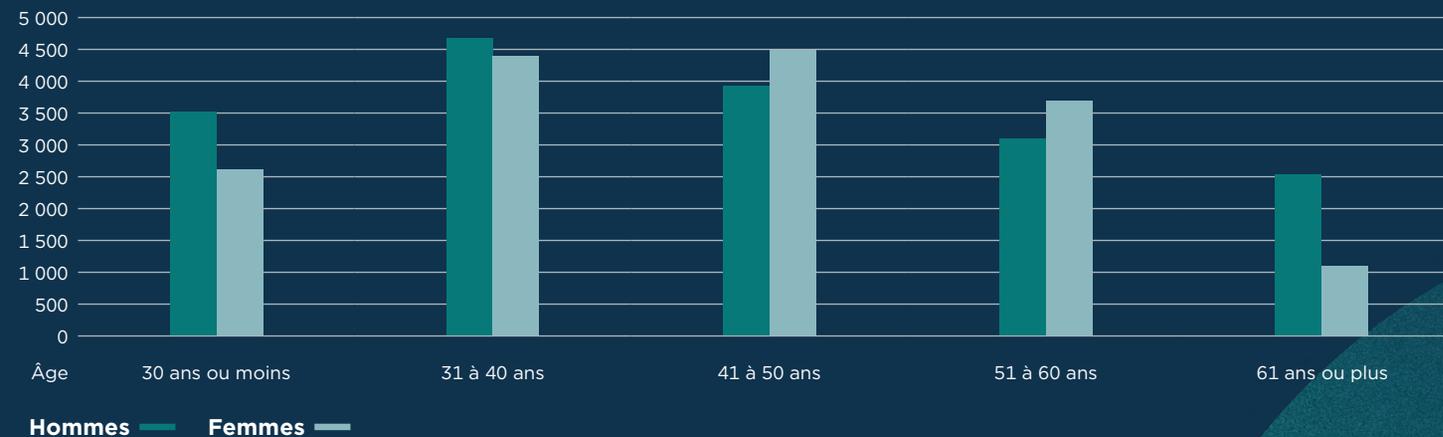
Planification financière (4 652)

Membres par groupe d'âge et selon la sphère d'activité*

	Ass. pers.		Ass. coll.		Plan. fin.		Rep. courtier éparg. coll.		Rep. courtier plans bourses	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
30 ans ou moins	1 729	3,8 %	188	0,4 %	379	0,8 %	4 666	10,4 %	24	0,1 %
31 - 40 ans	3 076	6,8 %	556	1,2 %	1 209	2,7 %	6 454	14,3 %	67	0,1 %
41 - 50 ans	3 553	7,9 %	700	1,6 %	1 229	2,7 %	5 461	12,1 %	80	0,2 %
51 - 60 ans	3 086	6,9 %	874	1,9 %	1 315	2,9 %	4 387	9,7 %	78	0,2 %
61 ans ou plus	2 732	6,1 %	925	2,1 %	520	1,2 %	1 700	3,8 %	43	0,1 %
Total	14 176	31,5 %	3 243	7,2 %	4 652	10,3 %	22 668	50,3 %	292	0,6 %
Âge moyen	48		52		47		42		48	

* Un membre peut exercer dans plusieurs disciplines ou catégories d'inscription.

Membres selon l'âge et le sexe



États financiers

47	_____	Rapport de l'auditeur indépendant
49	_____	États financiers
49	_____	Situation financière
50	_____	Résultats
51	_____	Évolution de l'actif net
52	_____	Flux de trésorerie
53	_____	Notes complémentaires

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Chambre de la sécurité financière

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Chambre de la sécurité financière (ci-après « la Chambre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Chambre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe

comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Chambre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Chambre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Chambre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Chambre à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot
*Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 22 mars 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A131601

État de la situation financière

Au 31 décembre 2023	2023	2022
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 860 984 \$	3 471 161 \$
Comptes clients et autres créances (note 3)	650 971 \$	462 604 \$
Frais payés d'avance	263 395 \$	269 756 \$
	3 775 350 \$	4 203 521 \$
Long terme		
Placements (note 4)	13 200 000 \$	9 200 000 \$
Immobilisations corporelles (note 5)	554 114 \$	658 116 \$
Actifs incorporels (note 6)	424 899 \$	350 644 \$
	17 954 363 \$	14 412 281 \$
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	1 274 115 \$	1 374 617 \$
Tranche exigible à court terme des avantages incitatifs relatifs au bail (note 8)	195 336 \$	195 336 \$
	1 469 451 \$	1 569 953 \$
Long terme		
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 8)	602 276 \$	797 612 \$
	2 071 727 \$	2 367 565 \$
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	979 013 \$	1 008 760 \$
Grevé d'affectations d'origine interne	4 000 000 \$	2 000 000 \$
Non affecté	10 903 623 \$	9 035 956 \$
	15 882 636 \$	12 044 716 \$
	17 954 363 \$	14 412 281 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,



Gino-Sébastien Savard, B.A., A.V.A.
Président du conseil d'administration



Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC
Présidente du comité d'audit
et finances

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Produits		
Cotisations	13 430 315 \$	12 287 415 \$
Formation	3 373 047 \$	1 179 275 \$
Discipline	165 759 \$	130 071 \$
Intérêts	939 258 \$	293 973 \$
	17 908 379 \$	13 890 734 \$
Charges		
Main d'œuvre et gestion des ressources humaines	7 959 100 \$	7 700 714 \$
Déontologie et discipline	524 500 \$	770 907 \$
Communications et relations avec les parties prenantes	721 609 \$	636 676 \$
Développement professionnel et formation continue	627 259 \$	299 155 \$
Gouvernance	482 825 \$	379 387 \$
Systèmes d'information	1 660 933 \$	1 144 311 \$
Frais d'occupation et charges opérationnelles	712 412 \$	642 247 \$
Services professionnels	589 013 \$	422 295 \$
Frais de perception de la cotisation	238 352 \$	222 967 \$
Frais financiers et autres	193 857 \$	143 748 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	360 599 \$	392 322 \$
	14 070 459 \$	12 754 729 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	3 837 920 \$	1 136 005 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

2023

	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Non affecté	Total
Solde au début	1 008 760 \$	2 000 000 \$	9 035 956 \$	12 044 716 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(360 599) \$	- \$	4 198 519 \$	3 837 920 \$
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	330 852 \$	- \$	(330 852) \$	- \$
Affectations d'origine interne	- \$	2 000 000 \$	(2 000 000) \$	- \$
	979 013 \$	4 000 000 \$	10 903 623 \$	15 882 636 \$

2022

	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Non affecté	Total
Solde au début	1 161 869 \$	2 000 000 \$	7 746 842 \$	10 908 711 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(392 322) \$	- \$	1 528 327 \$	1 136 005 \$
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	239 213 \$	- \$	(239 213) \$	- \$
Affectations d'origine interne	- \$	- \$	- \$	- \$
	1 008 760 \$	2 000 000 \$	9 035 956 \$	12 044 716 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	3 837 920 \$	1 136 005 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	185 437 \$	182 944 \$
Amortissement des actifs incorporels	175 162 \$	209 378 \$
Amortissement de l'avantage incitatif lié à un bail	(195 336) \$	92 426 \$
	4 003 183 \$	1 620 753 \$
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(188 367) \$	(188 532) \$
Frais payés d'avance	6 361 \$	(17 357) \$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(156 513) \$	80 622 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 664 664 \$	1 495 486 \$
Activités d'investissement		
Placements	(22 350 000) \$	(11 700 000) \$
Cession de placements	18 350 000 \$	2 500 000 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 368) \$	(149 833) \$
Acquisition d'actifs incorporels	(241 473) \$	(91 109) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 274 841) \$	(9 440 942) \$
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(610 177) \$	(7 945 456) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 471 161 \$	11 416 617 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 860 984 \$	3 471 161 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	439 357 \$	616 719 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé	2 421 627 \$	2 854 442 \$
	2 860 984 \$	3 471 161 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2023

1. Statut et nature des activités

La Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2. La Chambre est considérée comme un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent leur profession dans les cinq disciplines suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

2. Principales méthodes comptables

a) Base de présentation

Les états financiers de la Chambre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Chambre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers

et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Chambre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque la Chambre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur

durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement aux taux et périodes suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique et cours obligatoire	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail de 10 ans
Logiciel informatique et projet informatique	Linéaire	6 ans
Marque de commerce	Linéaire	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

e) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relativement au bail sont constitués d'allocation de déménagement, des périodes d'occupation gratuites et des remises en argent pour des améliorations locatives effectuées par la Chambre.

Ces avantages incitatifs sont comptabilisés à titre d'avantages incitatifs relatifs au bail

au passif et sont amortis selon la méthode linéaire, sur le moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives et de la durée du bail, à partir de la date de prise de possession des locaux par la Chambre. L'amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail est porté en réduction de la dépense de loyer à l'état des résultats.

f) Constatation des produits

Pour les produits de cotisations, de formation et de discipline, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

i) Cotisations : L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Les cotisations annuelles des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations. Chaque année, les cotisations des membres couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ii) Formation : Les produits provenant de la formation en ligne sont constatés au moment où la formation est rendue disponible au membre l'ayant achetée. Les produits provenant de la formation en salle sont quant à eux constatés au moment de la tenue de la formation. Toutes les sommes perçues préalablement à la formation en salle sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

iii) Discipline : Les produits provenant de la discipline sont constatés au moment où le membre fait l'objet d'une décision disciplinaire dûment signifiée par les comités de discipline et une amende est imposée.

iv) Produits d'intérêts : Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

g) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre

apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Dans le cas des actifs et passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la Chambre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Chambre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

3. Comptes clients et autres créances

	2023	2022
Comptes clients	577 834 \$	352 568 \$
Cotisations à recevoir	50 407 \$	58 894 \$
Provision pour créances douteuses	(36 607) \$	(57 940) \$
Taxes à la consommation à recevoir	59 337 \$	109 083 \$
	650 971 \$	462 604 \$

4. Placements

	2023	2022
Certificats de placement garanti, 3,35 % à 4,2 %, échéant jusqu'en juillet 2023	- \$	8 350 000 \$
Certificats de placement garanti, 4,52 % à 6,12 %, échéant jusqu'en décembre 2024	10 200 000 \$	850 000 \$
Certificats de placement garanti, 4,76 % à 5,46 %, échéant jusqu'en décembre 2025	2 000 000 \$	- \$
Certificats de placement garanti, 4,45 %, échéant jusqu'en avril 2026	1 000 000 \$	- \$
	13 200 000 \$	9 200 000 \$

5. Immobilisations corporelles

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	514 847 \$	414 050 \$	100 797 \$
Mobilier et équipement	492 959 \$	418 563 \$	74 396 \$
Améliorations locatives ^(A)	898 484 \$	519 563 \$	378 921 \$
	1 906 290 \$	1 352 176 \$	554 114 \$

^(A) Au cours de l'exercice, la chambre a capitalisé des coûts liés à des améliorations locatives, dont un montant de 48 067 \$ (0 \$ au 31 décembre 2022) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2023.

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	900 306 \$	729 111 \$	171 195 \$
Mobilier et équipement	492 959 \$	399 964 \$	92 995 \$
Améliorations locatives	836 270 \$	442 343 \$	393 927 \$
	2 229 534 \$	1 571 418 \$	658 116 \$

6. Actifs incorporels

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels informatiques	378 483 \$	244 202 \$	134 281 \$
Projet informatique CRM ^(A)	2 731 525 \$	2 524 889 \$	206 636 \$
Pont AMF	149 840 \$	149 840 \$	- \$
Cours obligatoire ^(A)	668 621 \$	589 461 \$	79 160 \$
Marque de commerce	6 849 \$	2 027 \$	4 822 \$
	3 935 318 \$	3 510 419 \$	424 899 \$

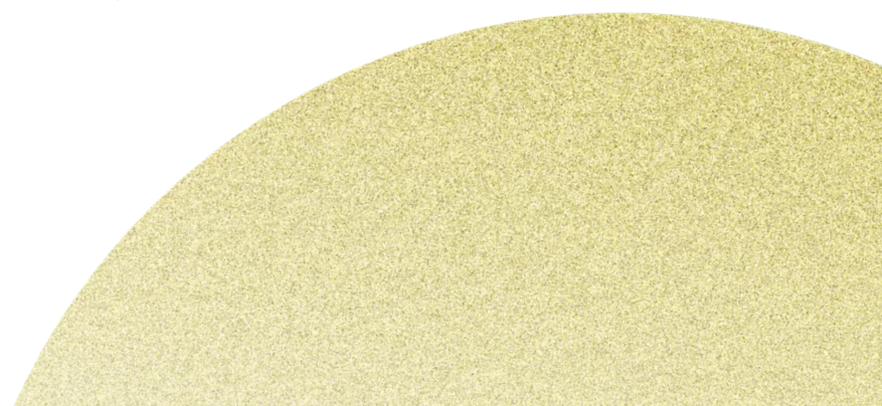
^(A) Au cours de l'exercice, la chambre a capitalisé des coûts liés au cours obligatoire, dont un montant de 8 215 \$ (271 \$ au 31 décembre 2022 relatifs à des coûts liés au projet informatique CRM) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2023.

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels informatiques	342 541 \$	209 841 \$	132 700 \$
Projet informatique CRM	2 599 112 \$	2 470 037 \$	129 075 \$
Pont AMF	149 840 \$	149 840 \$	- \$
Cours obligatoire	590 109 \$	504 648 \$	85 461 \$
Marque de commerce	4 299 \$	891 \$	3 408 \$
	3 685 901 \$	3 335 257 \$	350 644 \$

7. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

	2023	2022
Comptes fournisseurs et charges à payer	493 657 \$	571 756 \$
Salaires, charges sociales et vacances à payer	780 458 \$	802 861 \$
	1 274 115 \$	1 374 617 \$

Les sommes à remettre à l'État totalisent 58 777 \$ au 31 décembre 2023 (60 208 \$ au 31 décembre 2022).



8. Avantages incitatifs relatifs au bail

La Chambre a reçu des incitatifs d'un montant total de 2 046 952 \$ (2 046 952 \$ au 31 décembre 2022) relativement aux baux conclus pour la location d'espaces de bureau. Ces avantages ont été octroyés par le bailleur sous forme de remises pour des améliorations locatives et des périodes d'occupation gratuites.

Au cours de l'exercice, un montant d'amortissement des avantages incitatifs de 195 336 \$ (92 646 \$ en 2022) a été imputé aux résultats dans le poste Frais d'occupation et charges opérationnelles.

9. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Chambre a affecté un montant d'actifs de 2 000 000 \$ pour la modernisation future des actifs informationnels (aucun au 31 décembre 2022). La Chambre ne peut utiliser les montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. Engagements

La Chambre s'est engagée, d'après un contrat de location échéant le 31 janvier 2033, à verser une somme de 5 501 338 \$ pour des locaux et du matériel. La Chambre s'est aussi engagée à verser 800 000 \$ à l'Institut National de la Recherche Scientifique pour une chaire de recherche. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2024	803 653 \$
2025	775 006 \$
2026	775 006 \$
2027	775 006 \$
2028	611 150 \$

11. Risques financiers

a) Risque de crédit

La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. La Chambre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Chambre.

b) Risque de marché

Les instruments financiers de la société l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme et les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc la société au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Chambre est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Chambre est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.





**Chambre
de la sécurité
financière**

**UN PLUS POUR
PROTÉGER LE PUBLIC**

2000, AV. MCGILL COLLEGE, 12^E ÉTAGE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3H3
514 282-5777 1 800 361-9989
CHAMBRESF.COM